

Atelier 1 – Santé mentale des jeunes (0-25 ans) ; Parentalité ; Troubles du neurodéveloppement

Animé par Marion CANDIAGO (coordinatrice CLSM Grenoble) et Claire LAMBRINIDIS (coordinatrice CLSM Fontaine)

PTSM 2		
LES 5 ACTIONS PRIORITAIRES	LES OBJECTIFS OPERATIONNELS IDENTIFIES	LES ACTEURS A ASSOCIER
1) Prise en charge précoce 3 – 11 ans avec l'expérimentation « Maison de l'Enfance et de la Famille » (MEF)	1) Créer un réseau partenaire entre APP et MEF	1) Département (ASE), CAF, ARS, DDSEN, DPJJ, CPTS, Psychiatrie, CODASE, Associations.
2) Développer l'aller-vers jeunes et parents. (À adapter en fonction du public ciblé)	2) Poursuivre le développement des SISM Création des bus et vélos mobiles Briser l'isolement et être en proximité. Adapter l'entrée en relation par le numérique notamment. Formation des équipes mobiles.	2) CLSM, Répsy, Communes, Promotion Santé, Ambassadeurs en Santé Mentale, Sage-femmes, Associations de pair aidants.
3) Développer les compétences psychosociales jeunes et parents.	3) Créer une matière « CPS » dans les collèges et lycées. Former des professionnels et des associations à décliner les programmes CPS. Développer une application Santé Publique France dédiée à la formation des CPS.	3) Education Nationale Promotion santé ARS Associations comme ScholaVie.
4) Création d'un guichet unique	4) 5) 5)	4) 5)
5) Développer les lignes d'écoutes pour les parents qui vivent avec des troubles psychiques.		

--	--	--

AUTRES PISTES D' ACTIONS ENVISAGEES PAR ORDRE DES PRIORITES

- Proposer des cycles d'information et des débats sur les lieux éducatifs, de travail ou culturels
- Développer la pair aidance
- Développer les équipes mobiles
- Formation des professionnels de santé en première et seconde lignes
- Aides pour les dossiers MDPH
- Renforcer PCO Anaïs pour l'âge adulte
- Développer des zones de répit
- Renforcer la prise en charge